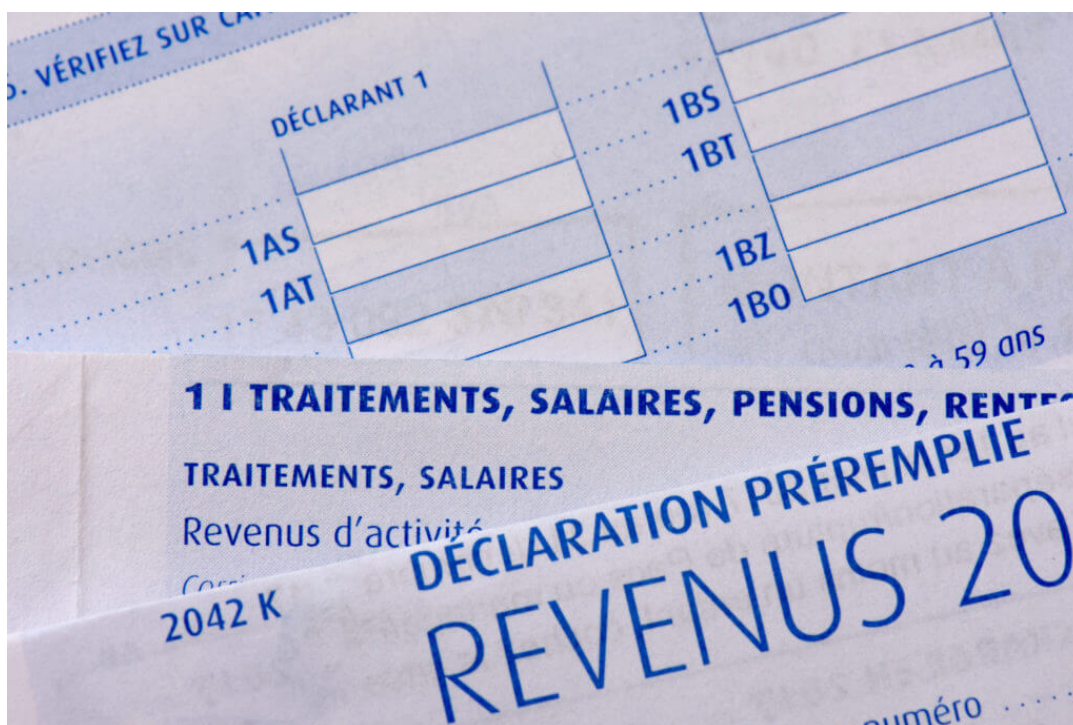


Donner à la FSSPX : règles de réduction d'impôts

Vos dons à la FSSPX sont éligibles à une déduction fiscale.

Publié le 1 janvier 2025 · 2 min de lecture



Vos dons sont éligibles à une déduction fiscale.

En sa qualité d'association cultuelle, la « Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X » bénéficie des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts : les dons manuels qui lui sont faits sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

Pour les particuliers : réduction d'impôt égale à 66% du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20% du revenu imposable. L'excédent est reportable sur 5 ans.

Exemple : un don de 100 € donne droit à une réduction d'impôt de 66 €, soit une contribution personnelle de 34 €.

Pour les entreprises : réduction d'impôt égale à 60% du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20'000 € ou 5% du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce dernier plafond est plus élevé. L'excédent est reportable sur 5 ans.

Pour aider le District de France

- Dons

Sur *La Porte Latine* rubrique « Faire un don » ici : <https://laportelatine.org/don>

- Dons de l'IFI

Aidez la Fraternité Saint-Pie X à restaurer la Collégiale de Thouars :

Sur le site de la Fondation pour le Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/collegiale-notre-dame-de-thouars>

Par chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine pour la Collégiale N-D de Thouars » à adresser à : La Fondation du Patrimoine Délégation Poitou-Charentes, 1bis rue Lebasclès, 86000 POITIERS

- Donations et legs

S'adresser au :

Service juridique dons et legs de la FSSPX

11 rue Cluseret

92280 SURESNES Cedex

Téléphone : 01 45 06 90 74

Courriel : secretariatjuridique@fsspx.fr

Monsieur le Supérieur de District et, avec lui, les supérieurs locaux, prieurs, directeurs, aumôniers, vous remercient sincèrement pour votre soutien toujours fidèle !

Source : laportelatine.org/actualite/donner-a-la-fsspx-regles-de-reduction-dimpots-2022

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France